



BULLETIN DE VEILLE JURIDIQUE CGEM



PARU AU BULLETIN OFFICIEL

1- Etudes d'impact :

Décret n°2-17-585 du 23 novembre 2017 relatif à l'étude d'impact devant accompagner certains projets de lois

paru au BO n° 6626 du 30 novembre 2017, le présent décret fixe les modalités d'établissement et le contenu de l'étude d'impact devant accompagner certains projets de lois tendant à édicter une législation nouvelle ou refondre une législation existante ainsi que les données qu'elle doit contenir.

[Lire le texte](#)

2- Comité du marché des capitaux

Décret n°1705.17 fixant la composition et le mode de fonctionnement du « Comité des Marchés des Capitaux ».

Ce décret du Ministère de l'Économie et des Finances a été publié dans le BO n° 6626 du 30 novembre 2017.

le comité des marchés des capitaux a pour mission de débattre toute question relative au développement du marché des capitaux et accroître l'activité des entreprises du marché des capitaux.

[lire le texte](#)

3- Normes marocaines :

Arrêté du ministre de l'Industrie, de l'Investissement, de Commerce et de l'Économie Numérique n° 2639-17 du 05 octobre 2017 rendant d'application obligatoire des normes marocaines.

[Lire le texte](#)

4- Exploitation des carrières :

Le décret n° 2-17-369 portant application de la loi N°27-13 de 2015 relative aux carrières abrogeant la loi de 1914.

Ce décret publié au BO n°6630 du 14 décembre 2017 fixe les modalités et les conditions pratiques de l'application de la loi et qu'on peut résumer dans les points suivants :

- Dispositions concernant les plans de gestion des carrières pour assurer une bonne gestion d'exploitation des carrières et un contrôle de l'offre et de la demande et du coût des matériaux extraits de carrières
- Adoption d'un régime de déclaration d'exploitation et d'obtention du reçu de déclaration.
- Garanties financières préalables à l'exploitation des carrières
- Contrôle de l'exploitation des carrières
- Dispositions organisationnelles d'exploitation des carrières

[lire le texte](#)

5- Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE)

le décret n° 2-17-763 du 14 décembre 2017 pour l'application de la loi 60.16 portant création de l'AMDIE

Ce décret a pour objet de fixer la présidence du conseil d'administration de l'agence qui sera assurée par le Chef du Gouvernement, l'autorité gouvernementale de Tutelle, les représentants de l'administration au sein du conseil et les représentants du secteur privé.

[Lire le texte](#)

6- Agence de développement du Digital

Décret n°2-17-764 du 14 décembre 2017 pour l'application de la loi 61-16 portant création de l'Agence de Développement du Digital

ce décret a pour objet de fixer la présidence du conseil d'administration de l'agence qui sera assurée par le Chef du Gouvernement, l'autorité gouvernementale du Tutelle, les représentants de l'administration au sein du conseil et les représentants du secteur privé.

[Lire le texte](#)



CONSEIL DU GOUVERNEMENT

Textes adoptés

1- Observatoire des délais de paiement

Le conseil du gouvernement a adopté lors de sa réunion du 23 novembre 2017 le projet de décret n°2 -17- 696 fixant les modalités de fonctionnement et la composition de l'observatoire des délais de paiement.

Cet observatoire a pour mission d'effectuer sur demande des autorités gouvernementales compétentes des analyses et études basées sur des données portant sur les pratiques des entreprises en matière des délais de paiement.

[Lire le texte](#)

2- Amnistie partielle des taxes locales

Le conseil du gouvernement a adopté lors de sa réunion du 14 décembre 2017 le projet de loi n° 82-17 relatif à l'annulation des majorations, amendes, pénalités et frais de recouvrement afférents aux impôts, taxes, droits, contributions et redevances dus aux régions, préfectures, provinces et communes.

Ces taxes locales mises en recouvrement avant le 01 janvier 2016 et restées impayées avant le 01 janvier 2018 seront annulées. Cependant, les contribuables devront s'acquitter du principal avant le 01 janvier 2019.

[Lire le texte](#)

3- Zone industrielle à Laâyoune

Le conseil du gouvernement a adopté lors de sa réunion du 14 décembre 2017 le projet de décret n° 2-17-738 modifiant le décret n° 2- 09- 204 du 02 décembre 2009 portant création des zones franches d'exportation de Laâyoune.

Avec ce projet de décret, une nouvelle zone industrielle sera bientôt créée à l'intérieur de la Zone franche d'exportation de Laâyoune II. Elle s'étendra sur 70 ha et répond à une requête de la CGEM ayant besoin d'une réserve foncière de 20 ha pour la réalisation de leurs projets.

[Lire le texte](#)



PARLEMENT

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Textes adoptés

1- Régime des retraites des professions indépendantes

La première chambre du parlement a adopté le 13 novembre 2017 à la majorité le projet de loi n° 99-15 relatif au régime des retraites des professions indépendantes.

Ce projet de loi concerne une grande partie de la population active qui est actuellement de 5 millions mais le nombre des ayants droit avoisinera les 11 millions.

Le régime est lié à celui de l'AMO, qui ne pourra s'appliquer qu'après l'adoption de celui-ci. Il n'est pas rétroactif, car les deux régimes ne sont opérationnels qu'après versement des cotisations.

Le régime exige de négocier un régime particulier pour chaque corps de métier, car le législateur a prévu un taux de cotisation différent entre les différents corps. Il y aura un décret d'application général consacré aux conditions générales de recouvrement puis des décrets spécifiques à chaque branche.

Il sera obligatoire pour les catégories qui disposent d'un revenu supérieur à un palier qui sera fixé ultérieurement par un texte réglementaire et ceux pour chaque catégorie professionnelle.

Le projet de loi fixe l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, avec une possibilité de bénéficier des pensions à l'âge de 60 ans et une possibilité de prolongation des cotisations jusqu'à l'âge de 75 ans.

[lire le texte](#)